

I SIVU ENFANCE JEUNESSE DE LA VALLÉE DE LA VANÉRA

MONSTRES EN FOLIE

PROGRAMME

De la Maternelle au CM1

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

Du 6 au 10 Octobre 2025

PROGRAMME GROUPE 3 - 6 ANS

Lundi 20 Octobre

- Atelier peinture - Monstrueusement craquant
- Motricité - La forêt hantée



Mardi 21 Octobre

- Atelier pâte à sel - Les monstres multiformes
- Sport - Mini golf monstrueux

Mercredi 22 Octobre

Sortie journée - Palau-de-Cerdagne
Grands jeux - Mais où se cachent les
petits monstres ? 



Jeudi 23 Octobre

- Art - Mon portrait monstrueux
- Danse et maquillage des petits monstres

Vendredi 24 Octobre

- Création - Mon monstre en maïs
- Jeux collectifs - Défis des petits monstres



Déplacement en bus



Sac à dos - Pique-nique - Bouteille d'eau - Casquette - Crème solaire - Chaussures de sport

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

LE 10 OCTOBRE 2026

SIVU ENFANCE JEUNESSE DE LA VALLÉE DE LA VANÈRA

1 rue du Canigou
66340 OSSÉJA
ALSH 06-47-29-03-79
PIJ 06-25-22-86-28
alsh.vanera@gmail.com
www.sivuej-vanera.fr



Accueil Vacances
8 rue d'Espagne
66340 Palau-de-Cerdagne
ALSH 06-47-29-03-79
PIJ 06-25-22-86-28

Ouverture du centre : 7h45-9h15 / 11h45-12h15 13h15-13h45 / 16h45-18h15



**Attention pas de restauration scolaire.
Fournir le repas froid tiré du sac.**

TARIFICATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE

Accueil de loisirs Extrascolaire maternel - primaire - adolescent								
Familles du territoire SIVU et Familles de la commune de Latour de Carol pour les 3-17 ans ainsi que pour les 12-17 ans du SIVM de la Haute Vallée du Sègre résident à l'année. *				Forfait mini séjours	Familles résidentes à l'année aux communautés de communes Pyrénées Cerdagne, Pyrénées catalanes, hors SIVU (3- 17 ans), hors commune de Latour de Carol (3-17 ans) et hors Haute Vallée du Sègre (12-17 ans) *			
ALSH 3/6/11+Passerelle+12/17 ans		Supplément Sortie		Supplément ALSH 3/17 ans	ALSH 3/6 et 6/11 ans et Passerelle+12/17		Supplément Sortie	
	1/2 J	Journée	Journée	2 à 4 jours	1/2 J	Journée	Journée	Journée
Tarif OF 0 à 550	3	6	En fonction du coût de la sortie.	En fonction du coût du séjour	5	10	En fonction du coût de la sortie	
Tarif OF 551 à 800	3,50	7			5,50	11		
Tarif OF 801 à 1000	4	8			6	12		
Tarif OF 1001 à 1499	4,50	9			6,50	13		
Tarif OF ≥ 1500	5	10			7	14		
Tarif OF Non Communiqué	5	10			7	14		
Allocataires MSA		Les familles doivent fournir les attestations MSA indiquant leur coefficient familial. Pour cela, elles se rendent sur leur espace personnel de la MSA.						
Accueil de loisirs Extrascolaire maternel - primaire - adolescent								
Familles non concernées par les situations de résidence notées ci-dessus *		10 Euros la demi-journée - 20 euros la journée						
Attention une majoration de 5 euros sera appliquée à la prestation pour tout départ de l'enfant au-delà de l'heure de fermeture (18h15).								

En cas d'absence de l'enfant pour des raisons de santé, seul un jour de carence sera appliqué sur présentation d'un certificat médical dans les 8 jours qui suivent l'absence, pour permettre la déduction du ou des jours d'absence.



santé
famille
retraite
services